

VÉRIFICATION INTERNE CRITÈRES D'ÉVALUATION

(Les critères d'évaluation doivent être considérés conjointement avec le Cadre de surveillance du BSIF)

RÔLE DE LA VÉRIFICATION INTERNE

La fonction vérification interne supervise de façon indépendante l'efficacité et le respect des mesures de contrôle de l'organisation et des procédures de l'institution. Elle peut également permettre de superviser l'efficacité et le respect des politiques et pratiques de conformité et de gestion des risques de l'institution.

QUALITÉ DE LA SUPERVISION DE LA VÉRIFICATION INTERNE

Les énoncés qui suivent décrivent les catégories de cotes d'évaluation de la supervision de l'efficacité et du respect des mesures de contrôle de l'organisation et de la procédure de l'institution au moyen de la fonction vérification interne. La cote globale de la fonction tient compte de ses caractéristiques et l'efficacité de l'exécution de son mandat, compte tenu de la nature, de la portée, de la complexité et du profil de risque de l'institution. Les caractéristiques et des exemples d'indicateurs de rendement qui orientent le jugement de l'organisme de réglementation pour fixer une cote convenable sont énoncés ci-dessous.

Supérieure

Le mandat, la structure organisationnelle, les ressources, les méthodes et les pratiques de la fonction Vérification interne remplissent ou dépassent les exigences, compte tenu de la nature, de la portée, de la complexité et du profil de risque de l'institution. La fonction est constamment très efficace. Les caractéristiques et le rendement de la vérification interne sont supérieurs aux pratiques généralement reconnues de l'industrie et satisfont aux normes professionnelles en vigueur.

Acceptable

Le mandat, la structure organisationnelle, les ressources, les méthodes et les pratiques de la fonction vérification interne satisfont aux exigences, compte tenu de la nature, de la portée, de la complexité et du profil de risque de l'institution. La fonction est efficace. Les caractéristiques et le rendement de la fonction satisfont aux pratiques généralement reconnues de l'industrie et aux normes professionnelles en vigueur.

Besoin d'amélioration

Le mandat, la structure organisationnelle, les ressources, les méthodes et les pratiques de la fonction vérification interne satisfont généralement aux exigences, compte tenu de la nature, de la portée, de la complexité et du profil de risque de l'institution, mais certains éléments importants doivent être améliorés. La fonction est généralement efficace, mais l'efficacité de certains éléments importants doit être améliorée. Les problèmes qui nécessitent une amélioration ne sont pas suffisamment graves pour susciter des craintes au chapitre de la prudence s'ils sont réglés sans tarder. Les caractéristiques et(ou) le rendement de la fonction ne satisfont pas toujours aux pratiques généralement reconnues de l'industrie et aux normes professionnelles en vigueur.

Inférieure

Le mandat, la structure organisationnelle, les ressources, les méthodes et les pratiques de la fonction vérification interne sont nettement en deçà des exigences, compte tenu de la nature, de la portée, de la complexité et du profil de risque de l'institution. De graves manquements sont notés au chapitre de l'efficacité et des correctifs immédiats s'imposent. Il arrive souvent que les caractéristiques et(ou) le rendement de la fonction ne satisfont pas aux pratiques généralement reconnues de l'industrie et aux normes professionnelles en vigueur.

VÉRIFICATION INTERNE CRITÈRES D'ÉVALUATION

(Les critères d'évaluation doivent être considérés conjointement avec le Cadre de surveillance du BSIF)

CARACTÉRISTIQUES DE LA VÉRIFICATION INTERNE*	
Les critères qui suivent décrivent les caractéristiques à utiliser pour évaluer la qualité de la supervision touchant l'efficacité et le respect des mesures de contrôle de l'organisation et des procédures de l'institution par la fonction Vérification Interne. L'application et la pondération des critères individuels dépendent de la nature, de la portée, de la complexité et du profil de risque de l'institution, et elles sont évaluées collectivement, de concert avec le rendement de la vérification interne, pour en déterminer l'efficacité globale.	
Éléments essentiels	Critères
1. Mandat	1.1 Mesure dans laquelle le mandat de la fonction détermine les éléments suivants : a) les objectifs et pouvoirs précis à l'ensemble de l'organisation à l'égard des activités; b) le pouvoir d'exécuter ses attributions de façon indépendante; c) le droit d'accès aux documents, renseignements et employés de l'institution; d) l'obligation d'émettre une opinion sur l'efficacité et le respect des mesures de contrôle de l'organisation et des procédures de l'institution; e) le pouvoir d'effectuer un suivi avec la direction au sujet des mesures prises à la suite des constatations et des recommandations issues de la vérification.
	1.2 Mesure dans laquelle le mandat est communiqué au sein de l'institution.
2. Structure organisationnelle	2.1 Pertinence de la place et des pouvoirs du dirigeant de la fonction au sein de l'organisation pour permettre à la fonction d'exécuter efficacement son mandat.
	2.2 Mesure dans laquelle le dirigeant de la fonction a directement accès au chef de la direction et au conseil d'administration (ou au comité de vérification).
	2.3 Pertinence de la structure organisationnelle de la fonction.
	2.4 Mesure dans laquelle la fonction est indépendante des activités soumises à ses examens et aux mesures de contrôle interne courantes.
3. Ressources	3.1. Suffisance des processus utilisés par la fonction pour déterminer les éléments obligatoires suivants : a) niveau des ressources nécessaires pour exécuter les attributions; b) qualités et compétences du personnel; c) programmes de perfectionnement professionnel continu en vue d'améliorer les compétences du personnel.
	3.2 Suffisance des ressources de la fonction et pertinence de ses qualités et des compétences collectives pour exécuter son mandat.
	3.3 Suffisance des programmes de perfectionnement du personnel.
4. Méthodologie et pratiques	4.1 Suffisance des politiques et pratiques pour faire en sorte que les méthodes de vérification se conforment aux pratiques généralement reconnues de l'industrie et aux normes professionnelles en vigueur.
	4.2 Pertinence des méthodes et pratiques de vérification en vue d'exécuter le mandat de la fonction.
	4.3 Mesure dans laquelle la méthodologie de vérification de la fonction est fondée sur les risques et tient compte de l'évolution du profil de risque de l'institution.
5. Planification	5.1 Suffisance des politiques et pratiques d'examen des cycles de vérification en réponse à l'évolution du contexte et du profil de risque de l'institution.

VÉRIFICATION INTERNE CRITÈRES D'ÉVALUATION

(Les critères d'évaluation doivent être considérés conjointement avec le Cadre de surveillance du BSIF)

CARACTÉRISTIQUES DE LA VÉRIFICATION INTERNE*	
Éléments essentiels	Critères
5. Planification (suite)	5.2 Mesure dans laquelle le processus annuel de planification de la vérification détermine avec précision les objectifs de la vérification et la portée des travaux.
6. Rapports	6.1. Suffisance des politiques et pratiques pour faire rapport sur les constatations et les recommandations de la vérification à la direction.
6. Rapports	6.2. Suffisance des politiques et pratiques de suivi des constatations et des recommandations issues de la vérification.
7. Assurance de la qualité	7.1 Suffisance des politiques et pratiques de suivi du personnel de la vérification pour veiller à ce qu'il se conforme à des normes professionnelles et de pratique saine et qu'il utilise des méthodes approuvées pour exécuter leurs examens.
8. Supervision par la haute direction et le conseil d'administration	8.1 Mesure dans laquelle le conseil d'administration (ou son comité de vérification) et la haute direction doivent approuver les éléments suivants : a) la nomination et(ou) la destitution du dirigeant de la fonction; b) le mandat et les ressources de la fonction; c) le plan de travail annuel de la fonction.
8. Supervision par la haute direction et le conseil d'administration	8.2 Suffisance des politiques et pratiques de rapport périodique au conseil d'administration (ou au comité de vérification) et à la haute direction au sujet des constatations et recommandations issues de la vérification, et des progrès en vue de respecter le plan annuel de vérification (y compris les répercussions de la réduction des ressources).
8. Supervision par la haute direction et le conseil d'administration	8.3 Suffisance des politiques et pratiques pour procéder à des examens indépendants périodiques de la fonction (y compris la rétroaction du vérificateur externe de l'institution) et en communiquer les résultats au conseil d'administration (ou au comité de vérification) et à la haute direction.

VÉRIFICATION INTERNE CRITÈRES D'ÉVALUATION

(Les critères d'évaluation doivent être considérés conjointement avec le Cadre de surveillance du BSIF)

RENDEMENT DE LA VÉRIFICATION INTERNE

La qualité du rendement de la fonction vérification interne repose sur son efficacité globale à superviser de façon indépendante l'efficacité et le respect des mesures de contrôle de l'organisation et des procédures de l'institution.

L'évaluation porte sur l'efficacité avec laquelle la fonction vérification interne à promouvoir un contexte de contrôle sain qui atténue les risques, fait en sorte que les lacunes de contrôle sont dûment traitées et donne au conseil d'administration et à la haute direction des garanties raisonnables quant à l'efficacité et le respect des mesures de contrôle de l'organisation et des procédures de l'institution. Le BSIF recherche des indicateurs de rendement efficace pour l'aider à former son jugement dans le cours de ses activités de surveillance. Ces activités peuvent comprendre des discussions avec les administrateurs, les membres de la direction, y compris le vérificateur interne en chef, et les vérificateurs externes, de la façon dont les examens des constatations importantes et les réponses de la direction à cet effet sont abordées par le comité de direction, l'évaluation des pratiques et des rapports de vérification interne, l'examen des plans de vérification et des documents de travail.

Parmi les exemples d'indicateurs qui pourraient être utilisés pour permettre à l'organisme de surveillance de former son jugement, mentionnons la mesure dans laquelle la vérification interne :

- a) est perçue par le comité de vérification et la haute direction comme exécutant son mandat de façon efficace;
- b) centre périodiquement le comité de vérification sur la pertinence soutenue des ressources et du plan de vérification interne;
- c) communique activement au comité de vérification les constatations importantes et persistantes, et les mesures appliquées par la direction à leur égard;
- d) examine les objectifs, les stratégies, les situations, les initiatives et les opérations de changement qui pourraient influencer de façon sensible sur l'institution pour que les pratiques de gestion et de contrôle des risques demeurent pertinentes et efficaces;
- e) recherche activement de l'information auprès de l'équipe chargée de la gestion des risques, de l'actuaire désigné, des agents de conformité, des vérificateurs externes, du BSIF, des vérificateurs de la société mère ou d'autres sources pour corroborer ou améliorer son évaluation des risques et faire en sorte que les lacunes soient dûment prises en compte dans son plan de vérification;
- f) effectue activement le suivi et fait rapport sur les principaux problèmes pour garantir un règlement opportun. La fonction fait preuve de sa capacité d'appliquer les changements nécessaires aux activités de l'institution en réponse aux lacunes importantes décelées;
- g) tient dûment compte de l'ampleur et de l'importance de ses constatations, tant pour les activités individuelles que pour les mesures collectives dans l'ensemble de l'institution;
- h) établit efficacement une distinction entre les constatations de la vérification qui influent sur la sécurité et la stabilité et celles qui portent sur l'efficience opérationnelle, et la façon de communiquer ces différences et d'en assurer le suivi.

* Parmi les exemples de documents que le BSIF pourrait examiner pour formuler son évaluation des caractéristiques de la fonction vérification interne, mentionnons les curriculum vitæ des membres du personnel, les programmes de formation professionnelle, les mandats, manuels, plans de travail et rapports de vérification de la fonction vérification interne, de même que les documents pertinents discutés avec le comité de vérification et la haute direction, et les documents de suivi se rapportant aux constatations issues de la vérification, les examens d'autoévaluation et les documents de travail de la vérification.